



Commune de Réau

Canton de Combs-la-Ville
Département de Seine-et-Marne

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le 03/07/2026

ID : 077-217703842-20260629-DEL_2026_039-DE

DEL n°2026/039

Délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Réau, sous la présidence de Monsieur Alain AUZET, Maire de REAU.

Date de convocation :	22/06/2026	Nombre de conseillers municipaux : 19		
Date d'affichage :	22/06/2026	En exercice : 19	Présents : 18	Votants : 19
Présents : (18) Mmes ARZUR Elodie, BONNOMET Muriel, DA SILVA Marta, KLECZINSKI Nathalie, LETACHE Angélique, PADUA Elisabeth, PADUA Virginie, PROFFIT Florence, VIMONT Isabelle. MM. AUZET Alain, BA IDRISSE Farid, CORMIER Stéphane, ESCARGUEL Joffrey, LEQUERTIER Sébastien, MARTIAL Pierre-Louis, ROSSIT Alexandre, SIMONNET Pascal, VICTOR Jordan. Absents excusés : (00) Absents : (00) Représentés : (01) M. MARTIAL Laurent par M. MARTIAL Pierre-Louis				
Secrétaire de séance : Mme KLECZINSKI Nathalie				

Objet : **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 01/2026**

Exposé de M. le Maire :

M. le Maire rappelle le budget primitif voté le 29 avril 2026.

Il explique qu'une décision modificative budgétaire est nécessaire au vu de :

- La subvention accordée à l'association le Golf de la Croix des Anges non inscrite au BP 2026.
- L'acquisition de climatiseurs pour le groupe scolaire, achat rendu nécessaire en urgence pour pallier aux fortes chaleurs de ces derniers jours,
- Vu la nécessité d'investir dans deux ou trois autres climatiseurs pour les bureaux,

Compte tenu des dépenses réalisées à ce jour,

Vu les dépenses et recettes inscrites en investissement,

Vu les dépenses et recettes inscrites en fonctionnement,

Vu la délibération du conseil municipal du 29/04/2026 approuvant le BP 2026,

Vu la nécessité d'ajuster les crédits,

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

POUR : 19 voix

CONTRE : 00 voix

ABSTENTION : 00 voix

DECIDE d'effectuer les modifications ci-dessous au Budget primitif 2026.

Investissement dépenses**3 100,00**

- Chapitre 21 Art 2188 (programme 10171)
- Chapitre 21 Art 2188 (programme 10231)

2 000,00 €
1 100,00 €

Investissement recettes**3 100,00 €**

Article 021 Virement de la section de fonctionnement

3 100,00 €

Fonctionnement Dépenses**0.00 €****Chapitre 011****- 3 100.00 €**

Art 615231 Voirie entretien

- 1 500.00 €

Art 615228 Autres bâtiments

- 1 000.00 €

Art 615221 Bâtiments publics

- 600,00 €

Chapitre 65**0,00€**

Article 65888

- 1 000,00 €

Article 65748

1 000,00 €

Chapitre 023**3 100,00 €**

Art 023 Virement à la section d'investissement

3 100,00 €

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
En Mairie le 29 juin 2026

Le Secrétaire de séance
Nathalie KLECZINSKI



Le Maire
Alain AUZET

